



FAQ FONDS D'INVESTISSEMENT DIASPORA

La présente fiche a pour objet de renseigner les Sénégalais de la Diaspora sur les Critères d'Eligibilité du fonds d'investissement

1- Quelle est la date limite de dépôt des dossiers de Candidature ?

Vous pouvez déposer vos dossiers de candidature jusqu'au **15 Février 2020**

2- Au cas où, je ne suis pas de Nationalité Sénégalaise et que je ne réside pas en Italie, puis-je présenter mon dossier de candidature ?

Le projet "Vivre et Réussir chez moi" est dédié aux promoteurs et entrepreneurs qui sont exclusivement de Nationalité Sénégalaise et résidents en Italie.

3- Où est-ce-que je peux trouver le Formulaire de candidature à L'Appel à Projets et les documents y afférents, et comment postuler ?

A travers le lien sur l'appel à projets, vous pouvez télécharger tous les formulaires en **format word**. Après les avoir dûment remplis, vous les envoyez en **format PDF**, à l'adresse mail : **bandodiaspora2.senegal@coopi.org**

4- Je vis en Italie et je n'ai pas encore décidé de rentrer au Sénégal pour suivre de près mon projet, puis-je déposer mon dossier de candidature ?

Oui, le projet prévoit la possibilité pour le promoteur d'être représenté au pays au besoin, par un délégué légal qui doit obligatoirement être détenteur d'une **lettre de procuration** signée par le promoteur (à légaliser successivement au niveau de la représentation diplomatique Sénégalaise de la Circonscription de résidence du promoteur en Italie, et à intégrer dans le dossier de demande). Avec la lettre de mandat (la procuration), le représentant a les pouvoirs et prérogatives (une responsabilité légale) de signer la convention de subvention avec le Projet, au cas où le dossier du promoteur qu'il représente est sélectionné.

Projet "Vivre et réussir chez moi"- Sviluppo locale e territorializzazione delle politiche migratorie in Senegal – AID
011420



5- Je ne suis pas originaire des Régions de Kaolack et de Tambacounda, puis-je déposer mon dossier de candidature ?

Oui, mais l'activité doit être réalisée et logées dans la Région de Kaolack ou celle de Tambacounda, puisque le projet cible ces deux Régions.

6- Quel est le plafond prévu par le fonds par Projet? Quelles sont les modalités de subvention ?

La subvention maximale prévue par le projet, et par initiative, est de **Quinze mille (15.000) Euros, soit Dix Millions (10 000 000) de Fcfa.**

- Mais, le Promoteur Principal devra s'engager à prendre en charge les frais liés au Fonds de Roulement (Charges du personnel, charges locatives, frais liés aux taxes et impôts etc..), en guise d'Apport Personnel.
 - ❖ **Par contre, les frais liés à la matière première, qui sont en ligne avec le projet, seront pris en charge par le Fonds (cf : critères d'éligibilité, en son point 6).**

7- Je veux investir dans un secteur à travers lequel je n'ai aucune expérience, puis-je déposer ma candidature ?

Projet "Vivre et réussir chez moi"- Sviluppo locale e territorializzazione delle politiche migratorie in Senegal – AID
011420



Une expérience avérée liée à l'activité à élargir ou à renforcer est nécessaire, d'une part, d'autre part, l'activité à travers laquelle le promoteur sollicite une subvention, doit être déjà existante.

8- Je suis en partenariat avec un associé qui n'est pas de Nationalité Sénégalaise, dans le cadre d'une entreprise qui est déjà en activité. Puis-je déposer mon dossier de candidature?

Le promoteur principal candidat doit être de Nationalité Sénégalaise. Par rapport au capital social de l'entreprise, quiconque peut y participer et quelque soit sa Nationalité. Mais attention, dans un tel cas de figure, il est important de préciser que le seul et unique promoteur qui doit figurer dans le document relatif au Formulaire de Candidature à l'Appel à Projets et documents y afférents, est celui de Nationalité Sénégalaise. En d'autres termes, c'est le Promoteur Principal qui doit porter le projet.

9- Au cas où j'ai une activité en cours au Sénégal et que mon entreprise n'est pas encore formalisée, puis-je présenter mon dossier de candidature ?

Votre entreprise doit être déjà formalisée au moment du dépôt de votre dossier de candidature. A défaut il doit être en cours de formalisation. Si vous êtes dans le second cas de figure, veillez à ce que votre entreprise soit formalisée, au plus tard, quinze (15) jours après le dépôt.

10- J'ai un projet d'entreprise, puis-je présenter ma candidature ?

La subvention n'est pas ouverte aux start-up compte tenu de la durée de l'action. Autrement dit, ne sont éligibles que les promoteurs - candidats qui ont une activité productive en cours.

11- Puis-je être assisté par rapport au remplissage du Formulaire de Candidature à l'Appel à Projets ?

Par souci de transparence dans le cadre du processus de sélection, nous ne fournissons pas de service de support lié au remplissage.

12- Qu'est-ce qui me garantit que mon dossier transmis à travers l'adresse mail indiquée est arrivé au destinataire ?

Une fois que nous recevons votre dossier de candidature, nous vous enverrons une réponse, en guise d'accusé de réception.

13- Comment puis-je savoir que le processus de sélection est transparent ?

Projet "Vivre et réussir chez moi"- Sviluppo locale e territorializzazione delle politiche migratorie in Senegal – AID
011420



Le processus de sélection sera géré par un comité de selection constitué à cet effet. Il se chargera de veillez sur le respect des critères pré-établis, à travers les documents relatifs à l'Appel à Projets. **La sélection finale se fera au niveau du Sénégal durant le mois d'Avril 2020.**

14- Comment pourrai-je savoir que je suis sélectionné ?

Au courant du mois de Mai _ Juin 2020, un mail de notification sera envoyé aux promoteurs sélectionnés, à travers leurs adresses mails. Les autres promoteurs non sélectionnés recevrons également leurs courriers de notification, dans la même période et par le même canal de transmission.

15- Le projet "Vivre et réussir chez moi" me fournira-t-il une formation, une fois sélectionné ?

Il n'est pas prévu une formation à la charge du projet, mais plutôt un accompagnement technique dans la révision des Business plans, en plus d'un accompagnement en suivi des activités au Sénégal, en faveur des promoteurs beneficiaries. Pour les candidats non sélectionnés, ils auront droit à un accompagnement technique, dans le cadre de la révision de leurs Business Plans et successivement, ils seront mis en relation avec des Institutions et Structures financiers.

16- Je ne dispose pas de garantie en matériel, puis-je présenter mon dossier de candidature ?

- Oui, le projet ne demande pas de garantie en matériel , mais le promoteur sélectionné, devra prendre en charge les frais liés au Fonds de Roulement (Charges du personnel, charges locatives, frais liés aux taxes et impôts etc..), en guise d'Apport Personnel.
 - **Par contre, les frais liés à la matière première, qui sont en ligne avec le projet, seront pris en charge par le Fonds (cf : critères d'éligibilité, en son point 6).**

Fait à Dakar,

Le 09 /12/ 2019

Le Comité d'Evaluation

Projet "Vivre et réussir chez moi"- Sviluppo locale e territorializzazione delle politiche migratorie in Senegal – AID
011420

